

GROUPEMENT de

COMPAGNIE de

UNITÉ B.T.

P.V. N° 114 / 19 80

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

27.01.80

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

90309457

OBJET DE LA PROCÉDURE

- Objet volant non identifié.

ENQUÊTE

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | PRÉLIMINAIRE         |
| <input type="checkbox"/>            | FLAGRANT DÉLIT       |
| <input type="checkbox"/>            | COMMISSION ROGATOIRE |
| AUTRE                               |                      |

| NUMÉRO D'ORDRE | DÉSIGNATION DES PIÈCES                                   |
|----------------|--|
| 1              | - Procès-verbal de synthèse.                             |
| 2              | - Procès-verbal d'audition de M , M -A ( témoin ).       |
| 3              | - Procès-verbal d'audition de L , J ( témoin ).          |
| 4              | - Procès-verbal d'audition de M , G ( témoin ).          |
| 5              | - Procès-verbal d'audition de M , J -B ( témoin ).       |
| 6              | - Procès-verbal d'audition de M , R ( témoin ).          |
| 7              | - Procès-verbal d'audition de C , A ( témoin ).          |
| 8              | - Procès-verbal d'audition de B , A ( témoin ).          |
| 9              | - Procès-verbal d'audition de L , C ( témoin )           |
| 10             | - Procès-verbal d'audition de A , M -O , ép. L (témoin). |
| 11             | - Plan de situation des lieux.                           |

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)  
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

|               |     |   |
|---------------|-----|---|
| DESTINATAIRES | 2   | M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A  |
|               | 1   | M. le Préfet de la  |
|               | 1   | M. le Général Commandant la Région Aérienne à   |
|               | X 2 | M. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-renseignements, section opérations à ..... |
|               | 1   | ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Groupement. LE  |

SUITE DU B. L. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:  
*eds poujeu*  
 DATE, SIGNATURE, CACHET  
 26 MARS 1980

de  
**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- **Objet. volant non identifié.**
- **Références: C.M. n° 32600 MA/Gend.T. du 2 août 1968.**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) - S, A, H, J - F  
 - J, J - M

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR **Vingt-sept janvier mil neuf cent quatre-vingts, vers 21 heures 05 - 21 heures 10**, effectuant une patrouille de nuit sur la commune de nous sommes avisés radiophoniquement par le planton de la brigade des faits suivants :  
 --- Il vient lui même d'être avisé par téléphone par Monsieur L, F, demeurant au lieu-dit " " à " , qu'il a aperçu avec sa famille et deux autres témoins, C, A et B, A, qui se trouvaient chez lui, un objet volant non identifié légèrement au Nord de Monsieur I. a aperçu ce phénomène dix minutes à un quart d'heure et suivant ses dires, il ne s'agissait pas d'une étoile, ni d'un avion ou hélicoptère.  
 --- Aussitôt avisés, nous nous rendons sur la commune de . Nous n'apercevons dans le ciel aucun O.V.N.I. Par contre, le temps est clair, avec un beau clair de lune et le ciel est constellé d'étoiles.  
 --- Vers 21 heures 30, nous sommes avisés par le planton de la brigade qu'un individu a utilisé un couteau ordinaire pour frapper deux personnes au cinéma qui seraient blessées. En conséquence, nous nous rendons immédiatement sur les lieux. En raison de ces faits, nous nous rendons au domicile de Monsieur L, afin d'obtenir de plus amples renseignements sur le phénomène qu'il a aperçu dans le ciel.

**-o- ENQUETE -o-**

--- Le lendemain, 28 janvier 1980, nous nous rendons chez Monsieur L. Il nous apprend qu'en plus de sa famille et des deux témoins déjà cités, les époux H et leurs enfants, qui habitent à proximité de chez lui, ont également été témoins des faits.  
 --- Monsieur C, A, a été le premier à apercevoir cet objet dans le ciel, en direction de , carrefour de la R.N. et de la R.N.  
 --- Le 29 janvier 1980, nous gendarmes S et R, renforcés par le gendarme de l'équipe de recherches de , nous nous rendons au domicile des époux I. Ceux-ci étant absents, nous nous rendons chez leurs voisins, les époux M. Nous, gendarmes L, P, procédons à l'audition de Madame M, née P (pièce N° 2). Elle déclare avoir vu une boule lumineuse de couleur orangée en direction de . Le lendemain, elle a observé un autre phénomène dans le ciel et il lui a semblé qu'il s'agissait de la même chose.  
 --- Le même jour, nous gendarme S, entendons : L, F, lequel nous a avisés de sa découverte (pièce N° 3). Il déclare avoir vu cette boule lumineuse au Nord Ouest de , puis vers , à une dizaine de kilomètres de lui. Le lendemain, il a observé plus au Nord une lueur clignotante, mais suivant ses dires

|                      |                            |   |                                     |  |
|----------------------|----------------------------|---|-------------------------------------|--|
| <b>DESTINATAIRES</b> | <input type="checkbox"/> 1 | - Monsieur le Préfet de                     | DATE DE CLOTURE<br>LE 4/ Mars/ 1980 | VU ET TRANSMIS PAR<br>LE COMMANDANT D'UNITÉ<br>edh |
|                      | <input type="checkbox"/> 2 | - Monsieur le Procureur de la République, à |                                     |  |
|                      | <input type="checkbox"/> 1 | - Général Commandant la région Arienne.     | SIGNATURE(S)                        |  |
|                      | <input type="checkbox"/> 1 | ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.                   |                                     |  |

il ne s'agit pas de la même chose que la veille.

-- Le même jour, nous, gendarmes L P. et S, entendons les deux enfants des époux B, G. et J -R., qui ont observé l'objet avec leurs parents ( pièces N°s 4 et 5 ). Ils ont tous les deux vu une boule lumineuse vers . Peu de temps après, nous procédons à l'audition du père des intéressés, M, R. ( pièce N° 6). Il déclare avoir vu un point lumineux dans le ciel entre B et l'hôtel de France, à peu près dans la même direction que les autres témoins. Le lendemain, il a également aperçu dans le ciel un point lumineux mais plus au Nord que la veille.

--- Le 30 janvier 1980, nous procédons à l'audition de C, A, au bureau de la brigade ( pièce N° 7 ). Il déclare avoir vu une boule lumineuse en direction de la, c'est-à-dire au Sud-Ouest de . Cette boule, selon ses dires, s'est déplacée vers le Nord pour s'immobiliser pendant quelques minutes au Nord de la localité précitée.

--- Le même jour, nous, gendarme R, procédons à l'audition de B, A ( pièce N° 8). Il déclare également avoir vu l'objet lumineux en direction de .

--- Le 10 février 1980, nous entendons L, C, fils de la personne nous ayant prévenus de ces faits ( pièce N° 9). Il déclare avoir aperçu cet objet au dessus de la maison de Monsieur M, c'est-à-dire en direction de . D'après lui, cette boule avait la forme d'une étoile mais était plus grosse.

-- Le même jour, nous entendons également Madame L ( pièce N° 10). Elle a également vu cette forme dans la même direction que les autres témoins.

-o- MESURES PRISES -o-

--- Le 28 janvier 1980, ~~XXIX~~ nous rendons compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie.

-- Le 29 janvier 1980, à 8 heures, nous transmettons un message à la Compagnie concernant cet O.V.N.I.

-o- ETAT DES LIEUX -o-

-- Le domicile des époux I est situé au lieu-dit " " sur la commune de ). Il est situé à une cinquantaine de mètres à l'Est du C.D. reliant la R.N. à ). Par rapport au Bourg de, la maison d'habitation des époux I, d'où a été observé le phénomène se trouve à environ deux kilomètres au Nord-Ouest à vol d'oiseau ( voir A sur le plan de situation ).

-- La direction, par rapport au point d'observation, vers laquelle se trouvait l'objet suivant les dires de Monsieur C, se trouve au Sud-Ouest de A ( voir B au plan de situation ).

- Ensuite, cet objet s'est déplacé vers le Nord pour s'immobiliser légèrement au Nord de, suivant les dires des témoins ( voir B au plan de situation ).

-o- CONCLUSION -o-

-- De l'enquête que nous avons effectuée, il s'avère que tous les témoins ont aperçu une boule lumineuse dans le ciel dont la couleur variait, et à peu près dans la même direction et au même endroit. Ils ont observé ce phénomène au dessus des arbres et en dessus des étoiles avant qu'il ne disparaisse complètement vers l'Ouest.

-- Les personnes qui ont été entendues au sujet de cet objet sont dignes de foi et leurs témoignages peuvent être pris en considération.

-- Hormis les personnes qui ont observé ce phénomène et habitant dans un rayon de 150 mètres, aucune autre personne des environs n'a aperçu dans le ciel au cours de la même nuit un tel objet ou tout au

soins ne s'est pas fait connaître à notre brigade.

-- META: Deux autres personnes qui se trouvaient ce soir-là chez les époux " " , ont été témoins de ce phénomène.

-- Il s'agit de Monsieur P. " " , transporteur, et de son épouse, demeurant au lieu-dit " " A .

--- Nous joignons à chacune des expéditions de la procédure un plan de situation mentionnant le lieu d'observation et les directions approximatives où l'objet a été vu.

Fait et clos A , le 4 mars 1980.

Le gendarme L. P.

Le gendarme R.

Le gendarme J.

Le gendarme H.

\*\*\*\*\*

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
MONTAIGNEUNITÉ  
BT.

P.V N° 114 / 1980

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

Objet Volant Non Identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

Madame M , M -A , née P . Ténou.

RÉFÉRENCES

CE JOUR , vingt-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit  
NOUS SOUSSIGNÉ(S) , I P. , M , Gendarme, O.F.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, nous entendons :

Madame M , M -A , née P , le à  
sans profession, demeurant  
" , commune de  
, qui nous déclare à 20 heures :

Le dimanche 27 janvier 1980, vers 21 heures, nous avons reçu la visite de Mr I, qui demeure à environ 300 mètres de chez nous. Il nous a précisé qu'il voyait quelque chose de lumineux dans le ciel. Il lui semblait que c'était un O.V.N.I. Mon mari, mes enfants et moi-même avons accompagné Mr I dehors pour observer ce phénomène.

Dans la direction de , j'ai vu une lueur rouge-orangée qui clignotait dans le ciel. Personnellement j'estime que cette boule se trouvait au-dessus de . Cette boule était très lumineuse et peu à peu elle s'est estompée. J'en ai déduit qu'elle s'éloignait en direction de l'Ouest.

Je peux difficilement désigner la grosseur de cette boule. Je pense que la lueur équivalait à la lueur de dix clignotants de voiture.

J'ai observé ce phénomène pendant dix minutes. Apparemment cette boule restait toujours à la même altitude. Le O.V.N.I était bien visible au-dessus des arbres.

Hier soir, 28 janvier 1980, vers 20 heures, nous avons aperçu un autre phénomène dans le ciel. Nous avons vu cette même lueur dans la même direction. Il m'a semblé personnellement que c'était la même chose que la veille. Mes enfants l'ont vu également et l'ont observé à la jumelle. Moi je n'ai regardé cette lueur que pendant cinq minutes puis je suis rentrée. D'après les dires de mes enfants, cette boule de couleur rouge-orangée a été visible pendant longtemps.

Le 29 janvier 1980, à 10 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

Les enquêteurs.

GROUPEMENT de  
 COMPAGNIE de  
 de  
 UNITÉ Brigade de  
 P.V N° 114 / 19 80

PROCÈS-VERBAL  
 D'AUDITION

Objet volant non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - L . F . (témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR - Vingt-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingts ;  
 NOUS SOUSSIGNÉ(S) - S , A , gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- En service à , nous entendons :  
 - L . F . ans, agent commercial, né le , demeurant au lieu-dit ' nationalité française, qui nous déclare

à 10 heures 45.

Dimanche dernier, 27 janvier 1980, vers 21 heures, j'ai aperçu une boule lumineuse changeant progressivement de couleur, passant du rouge à l'orange puis au vert. Cette boule se trouvait légèrement au Nord-Ouest de l'agglomération de . Je la voyais nettement au dessus des arbres à l'horizon. J'avais l'impression que cette boule descendait très légèrement puis remontait, mais peut-être était-ce un effet d'optique.

Je voyais cette à l'horizon, bien ronde, et d'un diamètre que j'estime à environ 30 cms. A mon avis, celle se trouvait à une dizaine de kilomètres de moi, approximativement à hauteur de la Montre. La couleur qui était la plus frappante était un rouge intensif. La couleur passait ensuite à l'orange puis au vert et revenait au rouge. Après avoir observé ce phénomène, je suis allé chez Monsieur M , mon voisin, qui a observé la même chose que moi. La première personne qui ait vu cette boule lumineuse est Monsieur C . A , qui habite au passage à niveau de . Pour ma part, j'ai observé ce phénomène pendant un quart d'heure.

Hier soir, vers 19 heures, j'ai observé une petite lueur clignotante verte et orange mais, à mon avis, il ne s'agit pas de la même chose que la veille. Cette lueur se trouvait au Nord de mon domicile.

Lors du premier phénomène de dimanche soir, la boule diminuait de grosseur progressivement et très lentement pour disparaître définitivement à l'horizon.

Le 29 janvier 1980, à 11 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'A.P.J.

x boule  
 SA

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON  
~~XXXXXXXX~~

UNITÉ

~~BT~~

P.V N° 114 / 1980

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

Objet Volant Non Identifié .

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE  
ENTENDUE

M

. O

. Témoin .

RÉFÉRENCES

CE JOUR  
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, vingt-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt ,

I F , M , Gendarme, O.P.J.

AU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, nous entendons :

M \_\_\_\_\_, O \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, écolier,  
demeurant chez ses parents, au lieu dit " \_\_\_\_\_"  
" en \_\_\_\_\_, qui nous déclare  
à 18 heures 10 :

Dimanche soir, 27 janvier 1980, vers 21 heures, Monsieur  
I \_\_\_\_\_, notre voisin, est venu nous prévenir qu'il voyait un  
O.V.M.I dans le ciel. Avec mes parents et mon frère nous sommes sortis  
pour observer ce phénomène.

Ensemble, nous avons pu voir une boule rouge assez lumineuse.  
Par moment celle-ci émettait une lumière beaucoup plus intense. De  
notre maison, je voyais la boule au-dessus de \_\_\_\_\_. Peut-être que  
cette boule se trouvait plus loin, mais elle se trouvait dans la direc-  
tion de \_\_\_\_\_. Nous l'avons observée durant 10 à 15 minutes environ.  
Durant ce temps, la boule n'a pas changé de couleur. Elle est toujours  
restée rouge. A la fin, elle a diminué de grosseur et je pense qu'elle  
s'éloignait toujours dans la même direction. Par moment, je ne la  
voyais plus, puis elle réapparaissait. Je ne sais pas si c'est la  
réalité ou un effet d'optique.

Je pense que la boule était assez haute dans le ciel. Pour moi  
elle faisait 10 à 15 centimètres de diamètre.

Hier soir, 28 janvier 1980, vers 20 heures, avec mon frère  
nous avons remarqué également dans le ciel, une lueur avec des éclats  
rouges et verts. Celle-ci se trouvait beaucoup plus haute dans le ciel  
et plus au Nord par rapport à la veille. Nous l'avons observée pendant  
longtemps avec des jumelles. Cette lueur restait à la même place. Cette  
lueur était totalement différente de celle de la veille.

Lors de notre observation du 27 janvier 1980, je pense qu'il y  
avait des étoiles qui paraissaient dans le ciel. \_\_\_\_\_

Le 29 janvier 1980, à 18 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue,

I.O.P.J. /

GROUPEMENT

de

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

Objet volant non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

COMPAGNIE

de

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 114 / 19 80

PERSONNE  
ENTENDUE

- M

, J

- R

( témoin )

RÉFÉRENCES

CE JOUR - Vingt-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingts,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), - S \_\_\_\_\_, A \_\_\_\_\_, gendarme, Agent de Pgllice judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- En service à \_\_\_\_\_, nous entendons :

- M \_\_\_\_\_, J -R \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ ans, écolier, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, demeurant lieu-dit " \_\_\_\_\_ " à \_\_\_\_\_, nationalité française, qui nous déclare à 18 heures 10.

" " Dimanche dernier, 27 janvier 1980, vers 21 heures, Monsieur L \_\_\_\_\_ -  
" " \_\_\_\_\_, F \_\_\_\_\_, notre voisin, est venu nous prévenir qu'il avait vu  
" " un OVNI, ayant lui-même été prévenu par Monsieur C \_\_\_\_\_, A \_\_\_\_\_,  
" " Nous sommes tous sortis de la maison. J'ai constaté pour ma part, une  
" " boule lumineuse rouge de forme arrondie légèrement à droite de  
" " J'ai aperçu cette forme lumineuse assez haute dans le ciel, au des-  
" " sus des arbres. J'ai vu cette boule toujours rouge avec plus ou moins  
" " d'éclat. A mon avis, cette boule se trouvait plus loin que \_\_\_\_\_,  
" " mais je ne peux pas apprécier la distance exacte. Au début, cette for-  
" " me m'est apparue d'un diamètre de 30 à 40 cms environ. Je l'ai vue au  
" " même endroit pendant dix minutes environ et, à la fin, je l'ai vue  
" " moins grosse. Au bout de dix minutes je suis rentré chez moi et je ne  
" " puis dire si cette boule a disparu par la suite. C'est la première  
" " fois que je vois un tel phénomène.  
" " J'ai toujours vu cette boule rouge lumineuse et elle devenait légè-  
" " orangée lorsque l'éclat était plus vif.  
" " Hier soir, vers 17 h 30 - 18 h, j'ai vu plus au Nord de  
" " que la veille un point lumineux blanchâtre et vert avec des petits  
" " points rouges. J'ai regardé à la jumelle et j'ai vu ce point comme res-  
" " semblant à une étoile. Il ne s'agit pas du tout de la même chose que  
" " la veille. " " " "

Le 29 janvier 1980, à 18 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'A.P.J.

GROUPEMENT

COMPAGNIE ~~DE~~ ~~SAINT-DENIS~~

UNITÉ

BT

P.V N° 114 / 1980

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

Objet Volant Non Identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

M . R . Kémsin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR , vingt-neuf janvier mil neuf cent quatre-vingt,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S) , L P , M , Gendarme, O.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile , nous entendons :

M \_\_\_\_\_ , P \_\_\_\_\_ , né \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ , cadre technique  
demeurant " \_\_\_\_\_ " en \_\_\_\_\_  
qui nous déclare à 18 heures 40 :

\*\*\* Dimanche dernier , Mr L \_\_\_\_\_ est venu nous prévenir qu'il voyait  
un phénomène étrange dans le ciel . Je suis sorti et j'ai vu un point  
lumineux fixe , à l'horizon , dans un angle que l'on peut situer entre  
l'agglomération de \_\_\_\_\_ et l " \_\_\_\_\_ " . Ce point était  
plus gros qu'une étoile mais plus bas . Je ne me rappelle plus exacte-  
ment la couleur de cette boule car je ne suis pas resté longtemps dehors.  
Lorsque je suis monté dans le grenier , cette lueur je ne l'ai plus aper-  
çue . Je ne l'ai donc pas vue disparaître .

Pendant le temps que j'ai vu ce point lumineux , celui-ci est resté  
à la même place et à la même altitude .

Hier soir , nous avons vu également un point lumineux dans le ciel  
mais celui-ci se trouvait plus au nord par rapport à la veille et plus  
haut dans le ciel également . Nous l'avons observé avec des jumelles et  
nous avons pu voir que les couleurs variaient . C'était un mélange de rou-  
ge et de bleu-vert . Ce point lumineux pouvait se confondre avec les  
étoiles . Celui-ci était fixe et nous ne l'avons pas vu disparaître .

Le 29 janvier 1980 , à 19 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus , j'y persiste et  
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

La personne entendue,

l'O.P.J.

GROUPEMENT de

COMPAGNIE de

UNITÉ Brigade de

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Objet volant non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° II4 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE

- C. A (témoin)

RÉFÉRENCES

CE JOUR - Trente janvier mil neuf cent quatre-vingts.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), - A, gendarme, Agent de Police judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- Au bureau de la brigade, nous entendons :

- C. A, ans, employé au cadastre, né le  
à y demeurant au lieu-dit " ", fils de  
J et de M. H, nationalité française, qui nous déclare  
à 14 heures 25.

Dimanche dernier, le 27 janvier 1980, je me trouvais chez Monsieur  
" L. F, demeurant également à trois cents mè-  
" tres de mon domicile.

Vers 21 heures, je suis sorti dans la cour. J'ai aperçu au Sud-  
" Ouest de et en direction de la, une boule lumineuse  
" qui changeait de couleur et passait du rouge à l'orange, puis au jau-  
" ne et vert. J'ai vu cette boule assez haut dans le ciel, mais en des-  
" sous des étoiles. Elle s'est déplacée rapidement vers le Nord-Ouest, en  
" direction de, pendant dix à quinze secondes pendant lesquelles  
" je l'ai suivie des yeux. Lorsqu'elle se déplaçait, cette boule était  
" jaune et très lumineuse et elle se déplaçait horizontalement sans chan-  
" ger de trajectoire. Elle ne faisait aucun bruit. A mon avis, cette bou-  
" le se trouvait au moins à dix kilomètres et peut être même plus loin  
" car il est très difficile d'évaluer la distance. Cette boule pouvait  
" avoir un diamètre de 20 cms environ.

J'ai constaté que cette boule s'est immobilisée un peu au Nord de  
" , à la même altitude et j'ai aperçu ce phénomène pendant dix  
" minutes environ. Au bout de quelques minutes, j'ai eu l'impression que  
" cette boule s'éloignait lentement vers l'Ouest et elle a disparu tout  
" à coup à mes yeux, bien au-dessus de l'horizon, comme si cette boule  
" s'était éteinte. C'est la première fois que je vois un tel phénomène  
" dans le ciel. A mon avis, il ne s'agit pas d'un avion ni d'une météo-  
" rite. Je suis le premier à avoir vu cette boule se déplacer. Ensuite,  
" les époux L, sont sortis de même que leur fils, et Monsieur B  
" , A, qui était chez eux. Ils n'ont vus, eux, que la boule sta-  
" bilisée au Nord de B. La famille M, qui habite à côté, a  
" également observé ce phénomène. Pour ma part, j'ai observé un quart  
" d'heure au maximum cette boule lumineuse. Je ne puis rien vous dire  
" de plus sur cette observation.

Le 30 janvier 1980, à 14 heures 55.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y per-  
siste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'A.P.J.

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE ~~DU ESCADRON~~

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 114 / 19 80

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

Objet volant non identifié

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

B A , témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR trente Janvier mil neuf cent ~~soixantehuit~~ quatre vingt,

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

R , J -F , gendarme, agent de police judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

B, A . ans, couvreur, demeurant , rue ; à  
, né le  
P et de R , A , de nationalité française,  
qui nous déclare :

""Dimanche 27 Janvier 1980, je me trouvais au domicile de monsieur L à . Vers 21 heures, C , A est sorti de la maison. Il nous a demandé de venir voir un objet qu'il avait vu se déplacer. La famille L et moi-même sommes sortis. Pour ma part, j'ai repéré une boule lumineuse à une distance que je ne peux pas évaluer. Cette boule se trouvait légèrement à droite par rapport à la façade de la maison de monsieur L . Lorsque je l'ai vue, elle était fixe. A un moment donné, j'ai cru que cette boule se déplaçait de bas en haut mais je pense qu'il s'agit d'un effet d'optique. La boule que nous avons vue changeait de couleur. Au départ, je l'ai vue blanche, par la suite rouge, Elle a changé plusieurs fois de couleur. Comme je n'ai pas une bonne vue, je ne peux vous donner plus de précision. Nous avons pu voir cette boule pendant dix bonnes minutes, par la suite elle s'est éteinte. - - -

""Vu la distance qui nous séparait de l'objet, je ne peux vous donner une idée de la hauteur à laquelle se trouvait la boule. - - -

""Je ne puis identifier l'objet que j'ai vu. Ce que je trouve bizarre est le fait que cette boule s'est déplacée pendant quelques secondes pour s'immobiliser ensuite. - - -

""C'est la première fois que je vois un objet lumineux que je ne peux identifier dans le ciel. - - -

Le 30 Janvier 1980 à 19 heures 05,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L°A.P.J.

GROUPEMENT de

COMPAGNIE de

UNITÉ Brigade de

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

Objet volant non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 14 / 19 80

PERSONNE ENTENDUE - L , C ( témoin ).

RÉFÉRENCES

CE JOUR - Dix février mil neuf cent quatre-vingts,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S) - S , A , gendarme, Agent de Police judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- En service à , nous entendons :

- L , C , âgé de ans, collégien, né le  
à , demeurant au lieu-dit "  
 , fils de F et de A , nationalité  
française, qui nous déclare à 10 heures 20.

" Le dimanche 27 janvier 1980, vers 21 heures 30, je travaillais dans  
" ma chambre à coucher. Monsieur C , A , qui se trouvait chez  
" nous est sorti. Il a appelé mon père et M , A , pour leur dire  
" qu'il venait de voir une boule lumineuse en direction de la , la-  
" quelle s'est déplacée très rapidement en direction de pour s'ar-  
" rêter légèrement au Nord.

" Je suis sorti à mon tour de la maison et j'ai constaté la présence  
" d'un objet lumineux, de forme arrondie, dont la couleur variait, pas-  
" sant du jaune à l'orange qui était la couleur prédominante puis cette  
" couleur passait au blanc pour revenir au rouge.

" Ensuite, je suis remonté dans ma chambre pour mieux voir ce phéno-  
" mène. Cette boule se déplaçait légèrement de haut en bas, toujours lu-  
" mineuse. Elle se trouvait assez haut dans le ciel, au dessus de la mai-  
" son de Monsieur M . Cette boule ne faisait pas de bruit, se trou-  
" vant à plusieurs kilomètres sans que je puisse préciser la distance.

" Lorsque j'ai aperçu cette forme lumineuse, je la voyais ayant un  
" diamètre de 30 centimètres environ, avec des rayons lumineux tout au-  
" tour. Elle avait la forme d'une étoile mais était plus grosse avec une  
" couleur beaucoup plus vive. J'ai suivi des yeux cet objet qui s'éloi-  
" gnait très lentement vers l'Ouest jusqu'à ce qu'elle disparaisse com-  
" plètement à l'horizon.

" C'est la première fois que je vois un tel phénomène dans le ciel.  
" Il ne s'agissait pas d'une étoile mais il est difficile de dire de quoi  
" il s'agissait exactement. Je précise que cet objet n'avait pas une for-  
" me unie et les contours ressemblaient à ceux d'une étoile. J'ai obser-  
" vé ce phénomène pendant un quart d'heure environ, de même que mes pa-  
" rents et mes voisins."

Le 10 février 1980, à 10 heures 40.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste  
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'A.P.J.

( A signé au carnet de déclarations ).

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT de

COMPAGNIE de

UNITE Brigade de

P.V N° 114 / 19 80

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

PIÈCE N° 10 FEUILLET N° 1

Objet volant non identifié.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE - A, M, -O, épouse L (témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR - Dix février mil neuf cent quatre-vingts,  
NOUS SOUSSIGNÉ(S), - S, A, gendarme, Agent de Police judiciaire,

AU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

- En service à , nous entendons :  
- A, M, -O, épouse L, âgée de ans, sans profession, née le , demeurant au lieu-dit " " route de , fille de feu J B, et de B, B, nationalité française, qui nous déclare à 10 heures 45.

" Le dimanche 27 janvier 1980, vers 21 heures 15 - 21 heures 30, je " me trouvais dans ma maison avec toute la famille, ainsi que Monsieur " C, A et B, A.  
" A un moment donné, C, A est sorti de la maison du côté de " la cour. Il nous a appelés en disant qu'il apercevait un O.V.N.I. Je " suis sorti avec mon mari, mon fils et Monsieur B.  
" J'ai aperçu une boule rouge et lumineuse au-dessus de la maison " des époux M, nos voisins et au Nord de . Cette boule chan- " geait de couleur lentement, passant du rouge à l'orange et au jaune.  
" A mon avis, cet objet se trouvait loin, à plusieurs kilomètres et as- " sez haut dans le ciel. Il me semble que cette forme se déplaçait légè- " rement de haut en bas. Je l'ai vu ayant un diamètre de 20 à 30 centi- " mètres. J'ai suivi des yeux cet objet et petit à petit il s'est éloi- " gné vers l'ouest, en diminuant de grosseur pour disparaître totalement " à l'horizon. Cette forme ne faisait aucun bruit.  
" C'est la première fois que j'aperçois un tel phénomène dans le ciel.  
" Monsieur C a constaté le premier la présence de cette forme qui " déplaçait rapidement du Sud vers le Nord. Cet objet a simplement chan- " gé de grosseur en s'éloignant."

Le 10 février 1980, à 11 heures 05.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue. L'A.P.J.  
( A signé au carnet de déclarations ).

